


1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur du produit	See Clear Lens Cleaning Wipes	SDS 0008-00
Autres moyens d'identification	Pas disponible	
Utilisation recommandée	Lentille plus propre.	
Restrictions conseillées	Aucuns connus.	
Fabricant	Professional Disposables International, Inc. Two Nice-Pak Park, Orangeburg, NY 10962-1376 or Distributed By: Professional Disposables International, LTD Vaughan, Ontario L4L 4K9 CA No de téléphone: (USA) 1-845-365-1700 (M-F 9am - 5pm) Téléphone: (CANADA) 1-800-263-7067 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-999-6423	

2. Identification des risques

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 3
Risques pour la santé	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2B
Risques pour l'Environnement	Non classé.	
Risques défini pour OSHA	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		
Mot indicateur	Attention	
Mention de danger	Matière liquide et vapeurs inflammable. Provoque une irritation des yeux.	
Conseil de prudence		
Prévention	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Lavez vigoureusement après manipulation.	
Intervention	En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. En contact avec les yeux: Rincer prudemment avec de l'eau pendant 15 minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Traitement particulier (consulter cette étiquette).	
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.	
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucuns connus.	
Renseignements supplémentaires	Sans objet.	

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Éthanol		64-17-5	3 - 7
Isopropyl Alcohol		67-63-0	10 - 30

4. Premiers soi

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent.

Yeux	Rincer immédiatement à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer pendant 15 minutes. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.
Ingestion	N'est pas une voie d'exposition habituelle.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.
Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone. Produit chimique en poudre. Brouillard d'eau. Eau.
Méthodes d'extinction inappropriées	Aucuns connus.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Lutte contre l'incendie / instructions	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner le produit du lieu de l'incendie si vous pouvez le faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner le produit de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
Risques d'incendie généraux	Matière solide inflammable.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux chocs	Pas disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Pas disponible.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Gardez les matériaux combustibles (bois, papier, pétrole, etc.) loin de matériaux mis au rebut. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts ou les espaces clos. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire	Utiliser uniquement dans une zone bien ventilée. Tenir éloigné des flammes comme une veilleuse et tout objet qui suscite, comme un moteur électrique. TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Pas pour une utilisation avec des lentilles de contact. Ne contient pas d'alcool isopropylique. Avant utilisation, consultez les instructions du fabricant pour le nettoyage. Supprimer tout grain de surface nuisible avant le nettoyage. Ouvrir le sachet et déplier le tissu. Doucement, nettoyer la surface et laisser pour sécher. NE RINCEZ PAS. Utilisation de matériel sous tension seulement. Ne doit pas être utilisé pour l'entretien des véhicules motorisés ou de leurs parties. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité	Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Magasin dans un endroit frais, sec, bien-aéré. Conserver hors de la portée des enfants.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	PEL limite d'exposition autorisée	1900 mg/m ³
		1000 ppm
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	PEL limite d'exposition autorisée	980 mg/m ³
		400 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	LECT	400 ppm
	MPT	200 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	MPT	1900 mg/m ³
		1000 ppm
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	LECT	1225 mg/m ³
		500 ppm
	MPT	980 mg/m ³ 400 ppm

Valeurs limites biologiques

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH	Déterminant	Échantillon	Temps échantill.
Composants	Valeur		
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Voir ci-dessus

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Normalement non nécessaire si utilisé conformément au mode d'emploi.

Protection de la peau

Protection des mains

Normalement non nécessaire si utilisé conformément au mode d'emploi.

Autre

Normalement non nécessaire.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques

Pas disponible.

Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Le liquide saturé sur un chiffon
État physique	Solide.
Forme	Solide. Towelette pré-humidifié
Couleur	Transparente, incolore on a wipe
Odeur	Faible Alcool
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	7.5 (liquide).
Point de fusion/point de congélation	Pas disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	0.905 (Liquide)
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Pas disponible
Point d'éclair	26.7 °C (80 °F) Coupelle fermée
Vitesse d'évaporation	(Liquide) Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Matière solide inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosivité – inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosivité – supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité(s)	Lingette matériel n'est pas soluble dans l'eau.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec les acides forts et les oxydants forts.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Chaleur, flammes et étincelles. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matières incompatibles	Acides. Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Propriétés toxicologiques

Voies d'exposition Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion États normaux de dessous non applicables d'utilisation.
Inhalation Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Peau Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
Yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.
Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Éthanol (CAS 64-17-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	31623 ppm, 4 heures 20000 ppm, 10 heures
	souris	39 mg/l, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	chien	5500 mg/kg
	cobaye	5600 mg/kg
	Rat	7060 mg/kg
	souris	3450 mg/kg
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	12800 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	16970 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	chien	4797 mg/kg
	Lapin	5030 mg/kg
	Rat	4396 mg/kg
	souris	3600 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau Peut provoquer une irritation.

Minutes d'exposition Pas disponible.

Indice d'érythème Pas disponible.

Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésion/irritation grave des yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation.

Valeur de l'opacité cornéenne Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris Pas disponible.

Valeur des rougeurs de la conjonctive Pas disponible.

Valeur d'un œdème de la conjonctive Pas disponible.

Jours de récupération	Pas disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas disponible.
Sensibilisation de la peau	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.
Mutagénécité de la cellule germinale	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé.
Mutagénécité	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé.
Cancérogénécité	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénécité	
Éthanol (CAS 64-17-5)	Volume 44, Volume 96, Volume 100E Volume 96, Volume 100E
Toxicité pour la reproduction	Le produit terminé n'est pas soupçonné d'avoir d'effets chroniques sur la santé.
Tératogénécité	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé.
Risque d'aspiration	Non classé.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Autres informations	Pas disponible.
Nom des produits toxicologiquement synergiques	Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Composants	Espèces	Résultats d'essais	
Éthanol (CAS 64-17-5)			
Crustacés	CE50	Daphnia	11744.5 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	7.7 - 11.2 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	> 100 mg/l, 96 heures
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)			
Algues	IC50	Algues	1000 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	13299 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 1400 mg/l, 96 heures
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
Potentiel de bio-accumulation	Données non disponibles.		
Mobilité dans le sol	Données non disponibles.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets nocifs	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.		

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux	Attribuer au besoin.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Ce produit et son paquet doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Étant donné que les paquets peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le paquet.

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

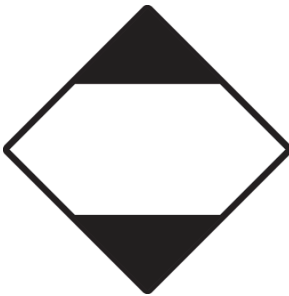
N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Disposition spéciale 47

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN3175
Appellation réglementaire adéquate	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Éthanol)
Classe de danger	Limited Quantity - Canada
Exceptions liées au conditionnement	<1Kg - Quantités limitées

TMD



15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Canada NPRI VOCs with Additional Reporting Requirements: Mass reporting threshold/Identification Number

Éthanol (CAS 64-17-5)	1 tonnes
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	1 tonnes

Canada WHMIS Ingredient Disclosure: Valeurs-seuils

Éthanol (CAS 64-17-5)	0.1 %
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	1%

Situation SIMDUT Exempt
Classement SIMDUT Exempt – Bien de consommation

Réglementations Fédérales des États-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Toxic Chemical: Concentration de minimis

Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	1.0 %
---------------------------------	-------

EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : substance inscrite

Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	Inscrit.
---------------------------------	----------

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	Inscrit.
---------------------------------	----------

US CAA Section 111 Volatile Organic Compounds: Listed substance

Éthanol (CAS 64-17-5)	Inscrit.
Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0)	Inscrit.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Risque immédiat - Oui
 Risque différé - Non
 Danger d'incendie - Oui
 Danger lié à la Pression - Non
 Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids.
Isopropyl Alcohol	67-63-0	10 - 30

Autres règlements fédéraux

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Ce produit ne contient pas de produit chimique reconnu par l'État de la Californie pouvant causer le cancer, des défauts génétiques ou autre défaut de reproduction.

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.
 Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0) Inscrit.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Non inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.
 Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0) Inscrit.

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.
 Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0) Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.
 Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.
 Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0) Inscrit.

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.
 Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.
 Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.
 Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Isopropyl Alcohol (CAS 67-63-0) Inscrit.

Statut de l'inventaire

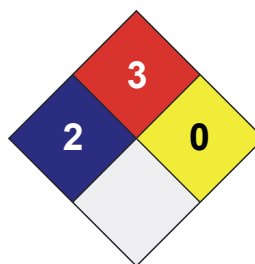
Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Renseignements divers

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 2
Inflammabilité	3
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

15-Mai-2015

Date en vigueur

15-Mai-2015

Date d'expiration

15-Mai-2018

Autres informations

révision 0.

Pour des questions entourant cette FS, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Basé sur le vrac liquide 4OD24001.

Préparée par

Professional Disposables International, Inc. No de téléphone: 1-845-365-1700

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée pour se conformer avec la Norme de communication de risque d'OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail) concernant l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Cette fiche technique santé-sécurité est conforme à la norme ANSI Z400.1/Z129.1-2010

Ce produit n'est pas réglementé par l'OSHA Hazard Communication Standard (HCS) 29 CFR 1910.1200 & de la Loi Canadienne sur les produits dangereux (HPA); Règlement sur les produits contrôlés (CPR).